PRÉFÈTE
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN CENTRE DE PRÉTRAITEMENT
PAR DÉSINFECTION DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS
A RISQUES INFECTIEUX
SOCIÉTÉ MEDICAL RECYCLING
COMMUNE DE CUVILLY

Par arrêté préfectoral, il est prescrit une enquête publique du 21 octobre 2022 au 22 novembre 2022 sur le projet de la société MEDICAL RECYCLING d'exploiter un centre de prétraitement par désinfection de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sur la commune de Cuvilly.

1. L'enquête publique environnementale porte sur l'exploitation d'un centre de prétraitement de désinfection de DASRI relevant des rubriques n° 3510, 2718-1 et 2790 pour les activités soumises à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de CUVILLY.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairie de CUVILLY :

- **vendredi 21 octobre 2022 de 10h00 à 12h00,**
- **vendredi 4 novembre 2022 de 10h00 à 12h00,**
- **mardi 15 novembre 2022 de 15h00 à 17h00,**
- **mardi 22 novembre 2022 de 16h00 à 18h00.**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (**www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques**) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie de Cuvilly.

7. Les documents relatifs à la demande d'autorisation environnementale en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de : Méry-la-Bataille, Gournay-sur-Aronde et Rollot.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Cuvilly,
- par courrier adressé à la commune de Cuvilly à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/traitement-des-dasri-cuvilly

- par courrier électronique adressé à : **traitement-des-dasri-cuvilly@mail.registre-numerique.fr**.

9. Les observations faites sur les registres, par voie postale ou par voie électronique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Fabrice BINDER – **f.binder@medicalrecycling.com** ou au 06.60.31.81.83. ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.